



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : www.fpip-police.com



SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

ENTRETIEN AVEC L'EQUIPE COHEN 2008

(VERSION VALIDEE)

Le 28/02/2008, une délégation SIPM a été reçue pour un entretien sur le devenir de la PM de Toulouse, dans le cas où M. COHEN se retrouverait Premier Magistrat de cette Collectivité Territoriale.

Cet entretien s'est déroulé en présence partielle de M. COHEN et LLORET et en présence permanente de M. HAVRIN et TISSOT.

Nous estimons utile de souligner que M. HAVRIN, était Conseiller Police du Ministre CHEVENEMENT et qu'à ce titre il a été amené de travailler sur les décrets qui ont fait évoluer la fonction de policier municipal.

1/ TENUE/ Elle est définie par décret, mais rien ne s'oppose qu'il y soit ajouté un blason d'appartenance à la Collectivité ou à la Région.

2/ POUVOIR DE DECISION/ Il est détenu seulement par le Maire et les élus. Surtout dans le cas de la PM ou en raison de la fonction d'OPJ du Maire ou adjoints chargés de la PM. Il doit exister un lien privilégié entre les élus et les personnels de la PM. Là encore plus qu'ailleurs, l'élu sera en prise directe tant sur la définition des missions que sur le plan gestion des personnels.

3/ PC RADIO/ Après négociations, un pc radio PM devra se retrouver au Commissariat Central. Ceci afin d'assurer au maximum la sécurité de tous et de travailler en parfaite complémentarité.

4/ ARMEMENT/ Pas de désarmement systématique, à voir en fonction des missions. En tout cas, nous n'accepterons pas de laisser des agents en insécurité. Si nous constatons qu'il y a risque pour les agents ou que les syndicats nous démontrent tel ou tel danger, nous prendrons les dispositions qui s'imposeront.

5/ FORMATION/ sujet important, elle sera au maximum, tant au niveau de la formation professionnelle que personnelle.

6/ FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA PM/ Analyser la structure actuelle et aménager les missions en fonctions des priorités. Ensuite développer en sectorisant sur l'ensemble des quartiers au fur et à mesure que cela sera possible car nous devons tenir compte de la situation réelle sur le terrain.

7/ MISSIONS CONJOINTES PN PM/ Pas de confusion des genres. Complémentarité oui. En tout cas pas de missions sur les vendeurs à la sauvette, cette mission sera du ressort exclusif de la PN. Le contrat local de sécurité sera revu.

8/ MISSIONS DE NUIT SUR ST PIERRE ET COLOMBETTE/ Nous observons, il semblerait qu'il s'agisse là encore d'une mission du ressort de la PN.

9/ MISSIONS TRANQUILLITE PUBLIQUE/ Selon nos observations et nos informations, cette mission consiste surtout au déplacement des SDF. Il faut dans ce domaine travailler PM, PN, services sociaux et associations. Faire une analyse réaliste de la situation et prendre, en concertation avec tous les mesures nécessaires.

Feuillet n° 2

10/ VIDEO SURVEILLANCE/ Avant de nous prononcer, nous devons en mesurer l'efficacité. En tout cas si elle était utile elle ne sera pas le privilège de quelques quartiers.

11/POLICE ROUTE/ Oui mais avec beaucoup de discernement, les agents ne seront pas considérés au nombre de p.v.

12/ BRIGADE CANINE/ Nous n'avons jamais parlé de dissolution, mais revoir ensemble les missions.

13/ VTT/ C'est également utile et bon pour l'image de la PM.

14/ PROJET BRIGADE EQUESTRE/ Oui, il faut une brigade équestre, on a travaillé sur ce projet pour, si nous sommes élus le concrétiser rapidement. Utilisation sur Alsace et zones vertes. Là encore une excellente image de la PM.

15/ PROJET BRIGADE MOTO/ Pour l'instant non, mettre seulement à disposition des 125 cc tout terrain pour certaines missions de sécurisation en sites difficilement ou pas accessibles du tout aux voitures.

16/ POINTEUSE/ C'est clair, la mission de police n'est pas compatible avec l'usage de la pointeuse.

17/ POSE CONGES DIMANCHES SAMEDIS ET FERIES/ Pas de problème lorsque cela est justifié.

18/ MRA – NBI/ Augmenter le pouvoir d'achat par des mesures concrètes oui.

19/ LOCAUX PARKINGS/ Face à la situation, nous serons amenés à tout revoir. Selon nos constatations et informations, tant sur l'ensemble des services police municipale que sur les ASVP. Rien ne sera fait sans prendre en compte le service aux toulousains et les conditions de bien être des agents.

20/ AVANCEMENT GRADE OU ECHELON/ Nous retiendrons des textes, ce qui sera le plus favorable à la promotion des agents.

21/ PRESERVATION DES POSTES VAGUEMESTRE, OT, PC RADIO, VIDEOSURVEILLANCE, HABILLEMENT, ARMEMENT, MATERIEL.../ S'il est justifié que ces postes soient tenus par des personnels de la filière police municipale nous ne changerons rien. En tout cas si des aménagements devaient se faire, rien ne sera fait de manière contraignante, la gestion sera humaine.

22/ CONDITIONS DE TRAVAIL/ Nous ferons tout pour ne pas avoir des agents stressés, qu'il s'agisse des PM ou des ASVP. L'exercice de votre travail sur le terrain est difficile, il faut donc qu'en interne vous soyez dans un environnement humain sain.

CONCLUSION

Pour nous les policiers municipaux doivent être le vecteur privilégié entre les toulousains et les élus. Nous ferons de la police municipale de Toulouse un exemple au plan national. Une police municipale valorisée, exemplaire, performante et respectée. Enfin une police municipale qui ne soit pas un élément de crispation mais un élément d'apaisement.

Commentaire du SIPM/ Afin de ne pas mentionner de contre vérité sur cette synthèse, nous avons demandé la validation à nos interlocuteurs avant de la diffuser.

De : contact@pierrecohen2008.com

Date : 03/06/08 14:13:27

A : [André](#)

sujet : Re: POLICE MUNICIPALE TOULOUSE

Monsieur,
Vous trouverez ci-joint le document avec quelques corrections
Vous en souhaitant bonne réception
Cordialement

André FAILLEFER, délégué régional Toulouse Midi-Pyrénées.
Tél : 0664334144 – Courriel : andrefaillefer@free.fr

Le 28/02/2008
